



Les Communaux

Comment améliorer
la mobilité des personnes ?



www.facebook.com/LesCommunaux/

Les PETITS DEPLACEMENTS !

*La mobilité des aînés mérite
qu'on s'y intéresse*

Mesdames, Messieurs,



Je m'appelle Michel NIEZEN. En lisant le journal Nord Eclair/Vers l'Avenir du 10 mars 2018, je suis tombé sur l'article "Peu de débats pour peu de points" au sujet du Conseil Communal de Brugelette de mars. Cela m'a interpellé.

Lors de ce Conseil, la conseillère **Christel LE MAIRE** a demandé la mise à l'ordre du jour de ses propositions pour **améliorer** l'emploi du taxi du CPAS.

Je me propose de défendre cette idée. Comment peut-on améliorer les possibilités de déplacement des aînés et des personnes qui n'ont pas/plus de voiture dans notre commune ?

Son idée est d'augmenter l'utilisation du taxi du CPAS. Dans un esprit de solidarité, elle propose plus de services aux habitants sans voiture.

Par crainte que des noms soient cités, le point à été mis en huis clos (les sujets discutés en huis clos sont confidentiels). Le public a été prié d'évacuer la salle. Il est resté sur sa faim, les journalistes aussi. D'où le titre de l'article du Nord Eclair "Peu de débat pour peu de points".

Quelques jours après, le journal "La DH" publie la position de la Commune dans l'article "Le TAXI SOCIAL ne renforcera pas SON OFFRE".

Malgré cette position, **Christel LE MAIRE a eu le mérite de mettre à l'ordre du jour un sujet intéressant.** Le taxi social est une bonne idée. Il est temps d'en débattre publiquement : faut-il ou non renforcer son offre ?

Michel NIEZEN



Les Communaux sont
en faveur de la mobilité
des personnes !



Quelques éléments du débat



1) L'environnement rural de la Commune entraîne une **dispersion de l'habitat**. A partir d'un certain âge, cette dispersion pose problème. Soit on n'a plus sa voiture, soit on ne sait plus la conduire. Tout est distant, faire ses courses, aller chez le médecin, se rendre à la maison communale ou visiter un parent à l'hôpital devient difficile.

2) Ce problème de distance est général. Une mutualité a tenu une réunion le 26 janvier 2018 à Ath. Elle faisait appel à des bénévoles pour transporter des patients de leur domicile à l'hôpital pour suivre un traitement lourd. Quelle que soit la distance, le prix du transport est 5,2€ pour le patient.

Par contre, elle ne prévoit pas d'organiser des transports pour visiter un malade, se rendre à la Commune ou chez le médecin généraliste ou faire des courses. Ce service a été organisé il y a une 30aine d'années, mais par **manque de bénévoles** elle ne sait plus l'assurer.

3) Lors d'un entretien avec un médecin de Brugelette, ce dernier a attiré notre attention sur la volonté de la Ministre Maggie De Block d'**imposer l'emploi de la carte d'identité** pour y stocker des informations médicales.



Sans carte valable, il sera compliqué d'avoir des soins médicaux. Une **carte périmée ou abîmée** ne permettra plus d'obtenir une ordonnance électronique. Le dossier médical électronique de la personne ne pourra pas être actualisé automatiquement lors de la consultation. **Un aîné ne pouvant aller à la Maison communale pour renouveler sa carte d'identité aura plus de mal pour obtenir des soins.**

4) Le **CPAS** de Brugelette a la grande chance d'avoir reçu un **"taxi social"** comme don du Rotary Club de Ath pour le transport de personnes sans voiture. Le service est facturé 0,35€/km et 2€/heure pour l'attente du chauffeur.

Ce taxi est un début de solution pour trouver une réponse globale au problème de la mobilité des "sans voiture".



Les 400 sorties du "TAXI SOCIAL" en 2017 sont-elles suffisantes ?

Le principe de "l'équivalent temps plein" employé pour calculer le nombre de travailleurs dans les entreprises peut nous aider à vérifier si le nombre de 400 sorties du taxi social est important ou non.

Qui peut contester que les aînés sortent en moyenne au moins 2x fois par semaine ? Une année de 52 semaines c'est 104 sorties. Les 400 sorties du "taxi social" représentent un service "équivalent transport" valable **pour 4 aînés par an !** Avec le vieillissement progressif de la population et la dispersion de l'habitat rural de notre commune, le service du **taxi social doit être amplifié.**

4

Ce que pensent les Communaux

Christel LE MAIRE a eu le grand mérite de mettre ce point à l'agenda social de la commune. Son idée de s'intéresser au transport des "sans voiture" pour 1) se rendre au marché communal est favorable à l'économie locale et aux personnes âgées 2) leur permettre d'aller 1x par mois à la commune pour se mettre en ordre et/ou chez un médecin généraliste est intéressante. Beaucoup ont une trop petite pension ce qui rend le taxi social trop cher.

C'est dommage que la Commune ait refusé de prendre sa demande en considération. Cela a permis au journal "La DH" d'écrire quelques jours après l'article "**Le TAXI SOCIAL ne renforcera pas SON OFFRE**". **Le CPAS estime que ce service répond déjà aux demandes et besoins.** Un simple calcul nous a montré que **l'offre est insuffisante.**

Soyons constructifs. Pour répondre à un représentant du CPAS qui dit dans l'article "... le CPAS ne s'adresse pas seulement à un public précarisé mais à toute personne confrontée à des problèmes de mobilité et autres. On se bat pour changer cette image qui nous colle à la peau...", nous proposons de remplacer le nom "taxi social" par "**taxi communal**".

Ce simple changement de nom permet de revaloriser l'image "qui nous colle à la peau" en confirmant que ce service n'est pas uniquement destiné à "un public précarisé" mais "à toute personne confrontée à des problèmes de mobilité".

Nous espérons de tout cœur que la Commune prendra le temps de réévaluer sa position. Renforcer l'offre du "taxi communal" est une véritable plus-value sociale.

Michel NIEZEN

Page 3





Comment améliorer la mobilité des personnes ?

Pourquoi le nom "Les Communaux" ?

Le nom d'une liste doit refléter la pensée commune de l'équipe. Reprendre un nom existant, c'est endosser le poids des conflits passés qu'il pourrait traîner derrière lui. Je voulais aussi un nom qui mette l'accent sur les habitants et non pas sur le pouvoir.

Le monde connaît de fameux changements; améliorer le fonctionnement de la Commune devient une nécessité. Mais comment répondre aux nouvelles attentes des gens ? Je me suis rendu compte que pour convaincre, il fallait donner l'exemple en prenant sois-même son destin en main. Et un jour le nom « Les Communaux » s'est imposé à moi comme une évidence.

Il dit bien ce qu'il veut dire. Pas besoin de grandes phrases pour annoncer ce que l'équipe veut faire "On habite la commune et on s'intéresse aux habitants". C'est un nom formidable qui porte une quantité incroyable de significations. On y trouve des liens avec "la commune", "la communion d'idées", "la mise en commun", "la communauté", "le commun" ... qui sont autant de mots porteurs de sens et qui donne une valeur inestimable au nom des Communaux

QUI EST Michel NIEZEN ?

Habitant à la chaussée de Mons, je suis né en 1954. En 1976, je déménage de Bruxelles à Mévergnies pour travailler dans la région. Époux d'Anne Quiévy, native de Brugelette, je suis un chef d'entreprise qui emploie près de 25 personnes.

En participant à de nombreuses activités locales, je m'efforce de partager mon expérience et mes méthodes. La Belgique est un pays de grandes libertés. Son système permet aux nouvelles générations de trouver leur place. Mon premier but est de susciter de nouvelles vocations. Mon second but est de rendre la politique locale beaucoup plus utile à tout le monde.



Fondateur du mouvement "Les Communaux", je m'intéresse d'abord aux habitants plutôt que de suivre les instructions d'un parti. Je me présenterai sur la future liste électorale des Communaux et je lance un appel à tous pour rejoindre le mouvement.

Adresse courriel : michelniezen@sireco.be

